PL8209\_Résumé

Le projet de loi sous rubrique vise à autoriser le Gouvernement à accorder une dotation annuelle à l’établissement public « Média de service public 100,7 » pour fournir le service public de radiodiffusion au Luxembourg et pour remplir l’ensemble des missions prévues dans la convention conclue entre l’État et l’établissement public Média de service public 100,7.